



## CCPA du 4 février 2016

### Evaluation du Plan Pluriannuel

### Contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

### Avec la participation de la FNARS et de l'IGAS

**90 PARTICIPANTS** dont 69 personnes accueillies/accompagnées et 21 intervenants sociaux (travailleurs sociaux, bénévoles, représentants d'Etat, etc.)

<b>9H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des participants : café, thé</li></ul>	30 minutes
<b>10h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bienvenue et tour des régions</li><li>• Présentation des délégués et de la journée</li></ul>	15 minutes
<b>10H15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des nouveaux participants<ul style="list-style-type: none"><li>○ Présentation du film et l'histoire du CCPA, de ses missions et son organisation, présentation des règles de vie...</li></ul></li><li>• Restitutions des délégués des différentes actions menées par le CCPA depuis la dernière réunion</li></ul>	45 minutes
<b>11H15</b>	<b>Pause</b>	15 minutes
<b>11H30</b>	Présentation du <b>Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté</b> et travaux en groupes sur l'évaluation de 7 grands thèmes du Plan	1 heure
<b>12h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>	1 heure
<b>13H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Choix du prochain thème</li><li>• Bilan de la troisième année de mise en œuvre du Plan avec la participation de l'IGAS</li><li>• Débat</li></ul>	2 heures
<b>15h30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Point sur l'actualité, choix de thème, évaluation de la journée</li></ul>	30 minutes



**Evaluation de la troisième année de la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

*Suite au travail collectif mené lors du CCPA du 4 février 2016*

---

## **Contexte**

Engagement de campagne du Président de la République, annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 3 juillet 2012, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013. Le Plan représente une réponse à un besoin urgent de la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent, structurant l'action du Gouvernement en matière de solidarité, tout au long du quinquennat. Il est le fruit d'un travail de concertation inédit avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. Cinq grands principes structurent cette nouvelle approche :

- a) **Principe d'objectivité:** les personnes en précarité ne sont plus une minorité marginale et ne sont pas responsables de leur situation
- b) **Principe de non stigmatisation:** stop à la dénonciation de la paresse et de la malhonnêteté
- c) **Principe de participation :** à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
- d) **Principe de juste droit:** lutter contre le phénomène de non recours aux droits sociaux
- e) **Principe de décloisonnement des politiques sociales:** meilleure coordination des acteurs et des ministères.

L'Inspection Générale des Affaires Sociales a été chargée par le Gouvernement d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan.

Le CCPA a participé à la réflexion précédant l'élaboration du Plan en participant au processus de concertation et à la conférence sur la pauvreté et l'exclusion sociale en 2012, ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre en faisant le bilan de sa première et deuxième année de la mise en œuvre. Ce processus d'évaluation fait partie des objectifs que se donnent les membres du CCPA et c'est dans cette perspective, cette année encore, que les membres du CCPA ont souhaité partager leur bilan de la troisième année de la mise en œuvre du Plan avec Christine ABROSSIMOV, inspectrice générale des affaires sociales, qui a accepté notre invitation. François BREGOU, responsable de service *Stratégie et analyse des politiques publiques* à la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale a également été présent dans la matinée afin de nous présenter le Plan Pauvreté dans sa globalité et nous apporter son expertise lors des travaux en groupes.



## **Constats et propositions des membres du CCPA sur les sept grands thèmes du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

De manière générale, nous constatons qu'il n'y a pas de suite cohérente entre l'écriture du Plan Pauvreté, du bilan 2013/2014 et de la feuille de route 2015/2017, ce qui fait qu'il est difficile de se repérer et de suivre l'évolution du plan.

C'est pourquoi nous demandons une feuille de route annuelle dirigeant le plan pour l'année en cours afin de mieux suivre l'application du plan, vérifier que des mesures ne se perdent pas d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne l'évaluation de la troisième année de la mise en place du Plan Pauvreté, l'évaluation globale est plutôt négative en ce qui concerne la plupart des mesures (qui nous semblent inconnues), peu de choses semblent avoir été améliorées.

### **Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux**

De manière générale le constat est plutôt négatif sur la plupart des mesures, il est urgent de relancer ce qui n'a pas été fait.

#### **Constats :**

- En ce qui concerne le simulateur de droits multi prestations → lorsqu'on est informés, le principe de ce simulateur est très utile. Malheureusement, il est pratiquement inconnu (4/16 personnes en ont entendu parler) et très peu de personnes ont pu le tester (2/16 personnes) ;
- De plus, voici des problèmes que nous rencontrons :
  - Les informations apparaissent trop partielles, on ne recouvre jamais tous les droits d'une personne ;
  - La véritable question est celle de l'accès à l'accès aux droits → les droits sont là, mais ils sont inconnus pour ceux à qui ils s'adressent ;

#### ***Préconisation :***

*Il faut travailler à une véritable mise à disposition des instruments et outils qui permettent d'accéder à l'accès aux droits (mettre à jour un certain nombre d'informations et de dispositifs).*

- Nous dénonçons également le manque d'outils pour accéder aux droits → l'accès à l'informatique n'est pas partagé par tous !
- La CAF nécessite la plupart du temps de savoir écrire un courrier (ce qui n'est pas à la portée de tous : le côté administratif peut effrayer certaines personnes, il faut maîtriser la langue, etc.) ou prendre rendez-vous dans un lieu éloigné de chez soi (situation aggravée par la nouvelle carte territoriale) ; et enfin ce dispositif n'est pas accessible à tous : c'est l'exemple des personnes sans-papiers ou avec une situation administrative bloquée qui ne figurent pas dans le simulateur, et qui en sont donc exclus ;

#### ***Préconisation :***

*Il faut relancer l'action sur ce qui n'a pas encore pu être réalisé, il faut également travailler sur les conditions d'accès et les prérequis donnant accès à un certain nombre de dispositifs (dont en premier lieu, la domiciliation).*

- En ce qui concerne la domiciliation → il n'y a aucune amélioration de ce côté-là, il y a trop de prérequis, différents d'un territoire à un autre, variables selon la ville, la commune, il n'y a donc pas d'équité entre les territoires. De plus, que faire lorsqu'on est SDF, comment justifier une présence sur le territoire sans domiciliation, justification qui elle, est nécessaire pour être domicilié? Comment faire pour les personnes qui arrivent de DOM-TOM ou de province ? Que faire pour ouvrir des droits lorsqu'on nous refuse une domiciliation ? De plus, lorsque les personnes accompagnées se voient refuser l'ouverture d'un compte bancaire, nous observons



des discriminations sur la base de la domiciliation administrative. Nous faisons face à des formes de stigmatisation qui remettent en cause l'inconditionnalité de l'accueil et des droits des personnes en situation de précarité ; De plus, il faut se projeter en tant que SDF : exclu du logement, en situation de précarité, il est difficile de prouver une quelconque présence sur le territoire depuis plus de trois mois sans avoir d'adresse durant ces trois mois ! Pour ce qui est de la situation des personnes situées en Outre-mer : comment faire valoir ses droits à la domiciliation quand on est refusé dans toutes les domiciliations de métropole ? De même, que faire lorsqu'une personne est domiciliée et que son adresse n'est pas reconnue, n'est pas acceptée par les banques pour pouvoir ouvrir un compte ?

- Dans la lutte contre la discrimination, un des piliers important est l'inconditionnalité de l'accès aux droits. Les droits et l'accueil sont censés être inconditionnels pour chacun. Il se trouve que ce n'est pas le cas pour les personnes sans-papiers qui se trouvent stigmatisés face à ces critères d'accès. Nous pensons que le premier des droits est d'avoir une adresse.

**Préconisation :**

*Il faut améliorer la coordination entre l'Etat, les services sociaux et les collectivités territoriales.*

- Nous constatons également le manque des mesures précises en ce qui concerne les situations administratives bloquées, en particulier des personnes en situation administrative précaire, qui se retrouvent laissées pour compte.

## Emploi, travail et formation professionnelle

L'évaluation globale des mesures concernant l'emploi, le travail et la formation est très mitigée.

### **Constats :**

- Création d'une prime d'activité en fusionnant le RSA et la Prime Pour l'Emploi (PPE) → les membres du CCPA ont entendu parler de cette mesure, mais cette mesure ne répond pas forcément aux besoins puisqu'il y est prévu une diminution du RSA. De plus, la prime d'activité est mise en place depuis le 1 janvier dernier, il est donc trop tôt pour pouvoir l'évaluer ; les membres du CCPA sont quelque peu interloqués de ne pas avoir été conviés au groupe de travail concernant la mise en œuvre de cette fusion ;
- Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles → cette mesure n'est pas connue des membres du CCPA ;

**Préconisation :**

*Nous recommandons une orientation de la personne en prenant en compte tous les facteurs de la vie et de ses difficultés. L'accompagnement global doit être individualisé. Par contre, nous nous interrogeons sur la nécessaire coordination des services, acteurs gravitant dans l'environnement social de la personne accompagnée et sa mise en œuvre ;*

- Mise en place du droit réel à la formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi → cette mesure apparaît comme trop disparate selon les départements, et les informations sur les conditions d'accès sont complexes. De ce fait, l'accès à ce dispositif est d'autant plus complexe que son fonctionnement est inconnu. De plus, nous nous interrogeons sur l'organisme qui se chargerait de prendre en charge des formations afin qu'elles soient gratuites aux demandeurs d'emploi ;
- Etendre la garantie jeunes à de nouveaux territoires → La majorité des participants a entendu parler de cette mesure, mais n'y ont pas eu accès. L'accès à ce dispositif est difficile car seule les missions locales peuvent orienter dans ce dispositif (et non pas les CHU ou CHR), et n'est accessible qu'à partir de 16 ans. Les critères d'accès sont trop sélectifs pour y accéder. De plus, l'accompagnement collectif durant six semaines nous paraît trop long.



**Préconisation :**

*Nous recommandons l'adaptation de l'accompagnement à l'étendue des territoires et des déplacements des riverains. Nous rappelons que l'accompagnement se doit de respecter la personne et ses difficultés.*

- Conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion → Nous n'avons pas entendu parler de cette mesure ; le texte semble incompris par les personnes ;
- Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) → Les membres ont entendu parler de cette mesure. Il reste tout à faire du côté des employeurs et des entreprises dites « adaptées » : parfois, les critères de sélection passent par le critère de la nécessaire productivité, ce qui est dommageable. Cette mesure nous semble pourtant primordiale pour la base de l'accueil en entreprises des personnes, afin que les conditions de travail puissent être adaptées à la personne ;
- Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai → les membres du CCPA n'ont pas entendu parler de cette mesure, ni eu accès.

**Préconisation :**

*Nous proposons que cette mesure puisse faire suite à une formation, afin de consolider et assurer la continuité du suivi vers l'autonomie et l'intégration. De plus, le soutien à l'employeur permettrait de mieux intégrer les personnes.*

- Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes » → Nous observons qu'il y a aujourd'hui beaucoup trop d'abus quant à l'utilisation de contrat aidés pour l'emploi des personnes ; et qu'elles ne sont pas forcément dans des situations où elles peuvent apprendre de nouvelles compétences.

**Préconisation :**

*Nous pensons que cette mesure améliorerait la condition des personnes en contrat aidés, surtout si elle est combinée à la proposition d'un engagement auprès des employeurs, concluant un temps nécessaire à la validation de certains acquis professionnels pour le salarié. Egalement, facilitation de l'accès à ces salariés à la VAE permettrait d'installer une dynamique d'emploi stable pour la personne.*

## Logement, hébergement

Concernant l'hébergement et le logement, notre évaluation est mitigée.

### Constats:

- Il n'y a pas assez de places pérennes après la période hivernale avec un accompagnement social adapté et de qualité ;
- L'inconditionnalité de l'accueil n'est pas respectée ;

**Préconisation :**

*Nous demandons l'application des droits fondamentaux en termes d'accompagnement et de conditions d'accueil et d'hébergement quelle que soit la situation administrative de la personne et le respect des conditions minimales d'accueil et de décence. Nous sommes attachés à ce principe, mais nous voyons qu'il reste beaucoup de progrès à faire.*

- Il y a encore trop de « simples » mises à l'abri, nous souhaitons des places d'hébergement pérennes ;

**Préconisation :**

*Repérage plus intensif par les SIAO des places disponibles en association avec les personnes accompagnées.*



- Il faut mettre fin aux nuitées hôtelières ; ce type d'hébergement bien trop souvent n'assure pas l'accompagnement et soutien indispensable aux ménages hébergés ;
- 150 000 logements en prévision de construction, seulement 108 000 ont été construits : il en manque 42 000 ;
- Application de la loi de réquisition sur notamment les bâtiments publics, étatiques n'est toujours pas effective ;

**Préconisations :**

- *Renforcement des dispositifs de prévention d'expulsion (exemple : la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives, la CAPEX)*
- *Il faut trouver des alternatives au logement traditionnel (Mobil-homes, Containers ...)*
- *Il faudrait que les CAF s'alignent sur les mêmes critères afin de définir et diagnostiquer ce qu'est un logement insalubre.*
- *Il faudrait également renforcer la prévention pour les impayés de loyer, avec l'obligation d'alerte par les bailleurs dès le premier impayé et présence dans les commissions de personnes accompagnées ;*
- *Le plus important : il faut faire du logement TRES social où les prix des loyers seraient alignés au plus bas sur tout le territoire ;*
- *Faire respecter la loi SRU ;*
- *Etendre plutôt que diminuer l'aide à la pierre, qui est une aide qui favorise la construction de logements.*

Nous avons aussi des questions :

- Quelle est la justification de déclenchement d'une procédure de réquisition ?
- Le Pacte avec l'Union Sociale pour l'Habitat a-t-il été signé ?
- L'articulation avec le Fonds de Solidarité pour le Logement avec l'association des départements a-t-il été fait ?
- 1/3 de places dédiées aux femmes victimes de violences était prévu : les environ 1 700 places ont-elles été réellement affectées à ce public ?
- Les diagnostics territoriaux à la sortie de l'hiver ont-ils été faits par les préfets ?

## Accès à la santé et lutte contre l'insécurité alimentaire

L'évaluation des mesures liées aux accès aux soins et à la santé était intéressante, mais mitigée.

Constats :

- Toutes les mesures ne sont pas forcément mises en place à l'heure actuelle (telle le Tiers Payant généralisé) sur la globalité du territoire. Le constat général posé indique que les mesures sont dignes d'intérêt, mais ne sont toujours pas appliquées dans le concret. Depuis 2013, notre accès aux soins ne s'est pas amélioré. Il est toujours difficile d'obtenir la CMU et l'AME

**Préconisation :**

*Nous réclamons l'application du tiers payant généralisé. Nous pensons que l'Ordre des Médecins devrait obliger tous les médecins à accepter les CMU et AME des personnes.*

- L'accès à une aide alimentaire est toujours compliqué ; nous constatons que les critères sont de plus en plus restrictifs en raison de la saturation de ces dispositifs. De plus, certains dispositifs ne sont pas adaptés aux personnes ; par exemple : un restaurant solidaire n'ouvre que de 17h à 19h15, si la personne a faim à 20h30 ou est soumise à un régime particulier, il est trop tard pour prétendre à l'aide alimentaire.

**Préconisation :**

*Nous pensons également qu'il faut adapter les prestations aux personnes : c'est l'exemple des horaires d'ouverture de restaurants sociaux. Enfin, nous pensons qu'il faut encourager la communication d'informations sur les prestations et aides disponibles, notamment par rapport aux aides alimentaires.*



- Il existe un cruel manque d'accès aux soins pour les personnes accueillies ou accompagnées.  
**Préconisation :**  
*Nous recommandons également de développer des PASS dans tous les territoires, en insistant sur les zones rurales.*
- Lorsque nous sommes hébergés, nous sommes victimes d'une mauvaise coordination entre le secteur social et le secteur médical : il faut parfois attendre que le pronostic vital de la personne soit engagé pour qu'elle puisse recevoir des soins médicaux. Parfois, on pourrait penser que ne pas être hébergé favorise la prise en charge par le secteur médical.  
**Préconisation :**  
*Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir une coordination entre le secteur social et médical afin que les personnes ne soient plus renvoyées d'un service à l'autre, et que soit éclairci entre ces professionnels la notion de secret médical et de secret professionnel.*

## Famille, enfance, réussite éducative

### Constats :

- Plus de 3 000 enfants en bas âge se retrouvent dans la rue aujourd'hui, d'autres encore sont égarés dans des lieux publics, parfois volontairement par leurs parents ;  
**Préconisation :**  
*Il faut appliquer la Convention Internationale du droit de l'enfant ; chaque enfant à droit à vivre dans des conditions adaptées à son âge et à ses besoins ;*
- Nous constatons le manque d'accompagnement adapté aux enfants en situation de pauvreté au niveau scolaire, psychologique et santé  
**Préconisations :**
  - Mettre en place un poste de psychologue ou d'Auxiliaire de Vie Sociale dans toutes les écoles afin d'être à l'écoute des enfants et pouvoir repérer ses éventuelles difficultés au plus tôt ;
  - Développer au maximum le service d'aide aux devoirs dans les écoles, impliquer des dispositifs de tutorat par des pairs ;
  - Stimuler les professeurs, les sensibiliser au décrochage scolaire et introduire dans la formation des professeurs la notion d'estime de soi et de jeux dangereux, car il y a aujourd'hui encore 14% d'accidents à l'école.
- Il y a très peu d'accompagnement pour les familles en situation de précarité et surtout pour les familles monoparentales ;  
**Préconisation :**  
*Mise en place des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les familles les plus fragiles (avec une formation reconnue), ouvrir des formations pour les parents les plus fragiles.*
- 10% de places en crèche devraient être réservées aux familles en situation de pauvreté → malheureusement cet engagement n'est pas respecté dans la plupart des municipalités ;  
**Préconisation :**  
*Plus de moyens et de modes de garde, avec des conditions d'accès simplifiées*
- Nous constatons également que, dès qu'une personne est sans emploi et à la rue, ses enfants n'ont pas accès à la cantine scolaire (car trop coûteuse), l'enfant est alors victime de discriminations et est étiqueté comme celui à qui on ne peut payer la cantine.  
**Préconisations :**
  - Restaurer le petit déjeuner collectif à l'école, le même pour tous les enfants, dans toutes les écoles ;



*- Instaurer une mesure dans toutes les communes qui viserait l'obligation de prise en compte des ressources de la famille dans le calcul du coût de la cantine scolaire, pouvant dans certain cas aller jusqu'à la gratuité. Il est indispensable pour chaque enfant d'avoir accès à la cantine scolaire, qui est un lieu de socialisation privilégié de rencontre avec les pairs ; que les parents travaillent ou non l'enfant doit se socialiser en apprenant avec ses pairs.*

- Il n'y a pas assez d'accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers, puisqu'il y a plus de 10 000 disparus et au moins 400 rien que sur Calais (données de 2015). Les MIE ont des problèmes de langue (ne la comprennent généralement pas) ; sont soumis à des expertises osseuses confirmant ou non leur majorité. En tant que membres du CCPA nous dénonçons ces mesures et pratiques que nous trouvons peu fiables et dégradants la dignité des personnes.

#### **Questions :**

- En amont du Plan Pauvreté, le CCPA avait travaillé pendant deux mois sur 42 propositions concernant l'enfance et la famille. Que sont devenues ces propositions ?
- Qu'en est-il des enfants abandonnés à Mayotte ? Rien qu'en France aujourd'hui, plus de 3 000 enfants de moins de 3 ans sont à la merci du danger... Qu'est-ce qui est fait pour ces enfants à la rue ?

### **Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement**

L'environnement économique sur le plan mondial, connaît depuis une dizaine d'années environ, une crise financière, dont le surendettement serait une de ses conséquences.

Au risque de nous répéter, certaines des mesures du plan rencontrent des problèmes quant à leur mise en œuvre concrète.

#### **Constats :**

- les points d'Accueil Conseil Budget → ces espaces ne sont pas encore mis en place à l'heure actuelle. L'appel à projet avait été lancé au mois de septembre 2015, le résultat des projets retenus annoncé courant décembre 2015 pour une expérimentation sur quatre territoires de Janvier 2016 à Janvier 2017. Nous n'avons pas su si l'expérimentation a été mise en place en janvier 2016. Nous sommes toutefois favorables à la création de réseaux de « Point Conseil Budget » ce genre d'initiatives permettrait l'éducation et l'aide à la gestion budgétaire tout au long de la vie, dans la proximité du quotidien des personnes ;
- Le Registre National des Crédits aux Particuliers et le fichier négatif qui recense les incidents de paiements des crédits des particuliers.

#### **Préconisations :**

*- Nous souhaitons qu'il puisse être développé dans les banques un système d'alerte, basé sur ce genre de fichiers, qui empêcherait la banque et la personne de contracter de nouveaux crédits en cas de situation bancaire compliquée.*

*- Nous souhaiterions également que des mesures précises soient mise en place pour lutter contre les banques incitant les personnes à contracter des crédits. Pour les personnes les plus fragiles, l'incitation à prendre des crédits peut être forte puisqu'avec le partage de données numériques, les maisons de crédit et banques ont accès à toutes vos coordonnées (adresse mail, téléphone, etc.) qui sont des sources potentielles de sollicitations de la part d'établissements financiers. Le fichier négatif existant peut être utilisé à condition que la loi Lagarde et la loi Hamon sur la consommation soit appliquées. On observe des personnes qui contractent des crédits afin de pouvoir payer le loyer et se nourrir.... Le fichier négatif ne peut être appliqué concrètement que si la loi sur la consommation est appliquée (limiter les crédits à la consommation, privilégier les crédits amortissables plutôt que renouvelables).*

- En ce qui concerne le développement des compétences financières et budgétaires tout au long de la vie → nous constatons l'absence d'une politique de prévention de surendettement et



d'accompagnement des personnes surendettées. Mais, il y a des innovations en cours : Dispositif de détection et de traitement des difficultés financières.

**Préconisations :**

- *Les allocations devraient être versées au plus tard le 5 du mois (car l'argent est viré par les institutions à partir du 28 du mois précédent), les banques ne mettent à disposition l'argent que vers les 6, 7 et 8 de chaque mois, ce qui peut être pénalisant quand à certains virements permanents impératifs.*

- *Nous recommandons de consolider le droit pour toute personne d'ouvrir un compte bancaire.*

- *Nous souhaitons que puisse être améliorée la procédure de traitement des dossiers et situations de surendettement.*

*Nous souhaitons une mesure qui permette de lutter contre l'accumulation des frais bancaires pour tous.*

- *Nous aimerions que les établissements bancaires soient contraints de signer et de s'engager aux côtés de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, portée par l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (arrêté du 5 Novembre 2014 portant homologation de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement)*

- *Nous préconisons un renforcement des formations sur le terrain de « bonnes pratiques » issues de l'économie sociale et solidaire (formations adaptées à l'accueil de personnes dans leur globalité et non par intérêt spéculateur).*

**Question:**

- Au niveau des « Points Conseil Budget » : nous savons qu'un appel à projets a été lancé en janvier 2015. Qu'en est-il de l'expérimentation ? Quels sont les premiers constats sur ce dispositif ?
- Que peut-il être envisagé pour les personnes en précarité qui subissent des pénalités (frais de procédures, huissier, agios...) ? Car c'est une double peine qu'on afflige à des personnes qui sont déjà dans des situations complexes (vivre dans un logement insalubre et payer le sûr-chauffage d'une mauvaise isolation).

**Gouvernance de politiques de solidarité**

Notre constat général est que peu de personnes connaissent le plan en entier, chacun maîtrise finalement une partie de ce plan dû aux compétences individuelles. Nous constatons qu'il en est de même pour la majorité des institutions, des associations, etc. Les mesures ne nous semblent pas accompagnées dans la globalité de leur mise en œuvre.

**Constats :**

- Les diagnostics à 360 degrés ont été organisés auprès des personnes des centres d'hébergement et des bailleurs sociaux pour être au plus près des départements et avoir des réponses par rapport aux différences entre le régional et le national. Les besoins sont connus et les constats sont faits mais nous attendons des réponses et des moyens concrets.
- En ce qui concerne le principe de participation → nous constatons que ce ne sont pas toujours les personnes qui ne veulent pas participer, parfois les freins se trouvent au niveau des services et des établissements. Ce n'est pas qu'ils soient réellement contre mais le changement fait peur. Changement de regard et de posture, c'est pour les personnes un bouleversement total de la société, alors qu'en connaissant mieux les enjeux, leur avantage, la force du Plan et ses valeurs, les choses pourraient mieux s'articuler.

**Préconisation :**



*Les préfets doivent être les garants de la territorialisation du Plan et d'une gouvernance partenariale, c'est ce qui est rappelé par le 1er ministre dans la circulaire du 16 juillet 2015. L'accompagnement devient le 6<sup>ème</sup> principe du Plan. Ce qui s'ajoute et renforce le principe de la Participation, l'un des grands axes du Plan.*

- Pour les coopérations en milieu rural, il ne s'agit pas d'approfondir mais de créer cette coopération. Sur beaucoup de territoires, elle est rare ou inexistante. Il nous faut être vigilant à ce niveau. Pour approfondir, on pose la question y a-t-il de l'existant ? Cela va au-delà des territoires ruraux. En Alpes-Maritimes, dans la région de Nice et Grasse, il n'y a qu'un à deux points d'accueil CAF sur le département.

**Préconisations :**

*- Il nous faut créer les coopérations avec le milieu rural. Organiser des permanences !! Le problème existe aussi en milieu urbain et pas uniquement en milieu rural. Nous devons donc redoubler de vigilance.*

*- Il serait utile de s'appuyer sur des bénévoles, quand ils sont très présents et motivés pour agir, même quand ils ne sont pas dans des associations ou des instances.*

- En ce qui concerne la participation des personnes en situation de précarité et de pauvreté → Nous constatons qu'il n'y a pas assez de CVS, c'est un problème important, alors qu'en fait cela représente beaucoup de choses intéressantes. De jeunes professionnels aimeraient pouvoir l'utiliser mais n'en ont pas la possibilité. Beaucoup d'acteurs ne vont pas dans ce sens. La boîte à outils sur la Participation va être importante et serait intéressante pour les personnes accompagnées qui voudraient l'utiliser. Un travail collectif a été fait à l'Ansa, l'Agence Nationale des Solidarités Actives, crée par Martin Hirsh, aujourd'hui responsable des hôpitaux. Un groupe d'appui et de conseil au développement de la participation a été également créé récemment. Malheureusement, nous constatons également que ce groupe n'est pas assez connu des acteurs. Compte tenu du manque d'information on peut se demander : ce groupe est-il à plusieurs niveaux, entre l'animation opérationnelle du Plan par le cabinet du 1er ministre, la coordination de la DGCS, le groupe de travail de l'Ansa sur la Participation un groupe informel de personnes qualifiés venant du travail préparatoire interministériel ? Plusieurs groupes existent-ils ? Peut-on les connaître et les solliciter, tant les professionnels que les personnes accompagnées ?

**Préconisations :**

*- Nous demandons de continuer de lever les freins de la Participation sur tous les niveaux ; il est important d'agir en tant que professionnel et citoyen pour la réussite des mises en pratiques.*

*- Le groupe d'appui et de conseil au développement de la participation devrait se faire plus connaître pour aider à la réalisation des actions et pour que les personnes puissent le contacter ou y faire appel.*

**Question :**

- En 2017 il y aura une nouvelle configuration politique. Est-ce qu'il y a d'ores et déjà des fonds pour la pérennisation du Plan Pauvreté ?



**CCPA du 6 avril 2016**  
**Accès à l'emploi et à la formation**  
**- état des lieux et propositions d'améliorations**

**92 PARTICIPANTS** dont 73 personnes accueillies/accompagnées et 19 intervenants sociaux (travailleurs sociaux, bénévoles, représentants des instances et des réseaux).

<b>9H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des participants</li></ul>	30 minutes
<b>10h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bienvenue et tour des régions</li><li>• Présentation des délégués et de la journée</li></ul>	15 minutes
<b>10H15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des nouveaux participants<ul style="list-style-type: none"><li>○ Présentation du CCPA, de son histoire, de ses missions et de son organisation, présentation des règles de vie...</li></ul></li><li>• Restitutions des délégués des différentes actions menées par le CCPA depuis la dernière réunion</li></ul>	25 minutes
<b>11h</b>	<b>Pause</b>	15 minutes
<b>11H15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du thème de la journée et intervention <b>d'Amara SEKOURI, conseillère Travail-Emploi à la DIHAL et d'Alexis GOURSOLAS, chargé de mission Emploi-Formation-IAE à la FNARS</b></li><li>• Travail en groupe sur le thème de la journée</li></ul>	1 h 20 min
<b>12h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>	1 heure
<b>13H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeu digestif et annonce du prochain thème</li></ul>	15 minutes
<b>13h45</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restitution des travaux en groupe</li></ul>	30 minutes
<b>14h15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intervention <b>d'Éric LENDORMY, représentant du Médiateur national de Pôle Emploi</b></li><li>• Echanges avec les participants</li></ul>	1h 30 minutes
<b>15h45</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation de la journée</li><li>• Fin de la journée</li></ul>	15 minutes



## Accès à l'emploi et à la formation - état des lieux et propositions d'amélioration

*Suite au travail collectif mené lors du CCPA du 6 avril 2016*

### Contexte

Les membres du CCPA se sont réunis le 6 avril 2016 afin d'échanger, de réfléchir et de proposer les axes d'amélioration en termes d'accès à l'emploi et à la formation.

Cette réflexion a été alimentée et enrichie par l'intervention d'Amaria SEKOURI, conseillère *Travail-Emploi* à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) et d'Alexis GOURSOLAS, chargé de mission *Emploi-Formation-IAE* à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

L'intervention des deux invités a été structurée autour de trois axes :

- Quelques chiffres pour comprendre le chômage et ses causes ;
- Les grandes orientations de l'Etat en termes d'accès à l'emploi et à la formation ;
- Les actions de la DIHAL sur l'axe travail et emploi.

Cette intervention a donné lieu à un court, mais très riche débat sur les sujets abordés. Ce débat nous a permis d'amorcer la réflexion en petits groupes développée dans l'après-midi autour de quatre thématiques :

1. Accès à l'emploi et à la formation
2. Accompagnement à l'emploi et à la formation
3. Mobilité liée à l'accès à l'emploi et à la formation
4. Discriminations et l'accès à l'emploi et à la formation

Dans l'après-midi, Monsieur Éric LENDORMY, représentant du médiateur national de Pôle Emploi, est intervenu afin de présenter la fonction et les missions du Médiateur de Pôle Emploi, ainsi que les différentes possibilités de recours.



## Constats et propositions des membres du CCPA sur la question de l'accès à l'emploi et à la formation

### Accès à l'emploi et à la formation

#### Constats

- Des formations imposées qui ne répondent pas aux projets/envies de la personne
  - Préconisations :*
    - *Mettre en place un accompagnement personnalisé : que ce soit un bilan de compétences, le choix d'une formation, l'orientation sur une Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE), ou dans l'apprentissage de la langue, chacune des possibilités offertes à la personne doit être adaptée aux possibilités de celle-ci, à ses capacités et à ses besoins ;*
    - *faciliter l'accès à la formation selon le désir de la personne et non pas «là où il y a de la place» ;*
- Manque de formations qualifiantes offrant une possibilité d'accéder à un emploi durable → les diplômes obtenus ne relèvent pas d'un métier/d'une branche professionnelle ayant des débouchés d'emploi
  - Préconisation :*
    - *Augmenter le nombre de formations qualifiantes selon les débouchés possibles*
- Discriminations systématiques et régulières à l'embauche et dans l'accès à la formation – voir partie *Discriminations et l'accès à l'emploi et à la formation* - auxquels s'ajoutent des problèmes de précarité (du logement, dans l'accès aux soins de santé, de la famille (familles monoparentales), des conditions de travail (intérim, cdd, ...); des problèmes inhérents à la situation de la personne : par exemple, comment peut-on garder un emploi (d'agent d'accueil par exemple), en dormant dans sa voiture/en hébergement d'urgence/à la rue ?
  - Préconisations :*
    - *Rendre obligatoire l'accès à l'information sur les droits et dispositifs d'accès à la formation et à l'emploi formation*
    - *Développer les espaces de temps dédiés à des ateliers d'informations collective et individuelle*
    - *Rendre effective l'application des quotas obligatoires de personnes en situation de handicap pour les employeurs fixés par la loi (concernant les personnes en Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)) ; développer un accompagnement spécifique faisant le lien entre le salarié intégrant la structure et l'employeur ouvrant des postes aménagés.*
- Multiplication des accompagnateurs: référent CAF, référent Pôle Emploi, accompagnement en association d'insertion, accompagnement en hébergement...
  - Préconisations :*
    - *Mettre en place/améliorer la formation et la coordination du personnel et des professionnels intervenants dans l'accompagnement vers l'emploi et la formation*
    - *Créer systématiquement le lien entre le pôle emploi et les associations d'accompagnement afin de travailler ensemble pour une meilleure coordination et un meilleur accompagnement des personnes au niveau individuel*



- *Installer un système direct au niveau de l'emploi sur l'exemple des circuits courts de producteurs / consommateurs (Systèmes d'Échanges Locaux) où le lien entre employeur et employé est direct, afin de réduire les intermédiaires pour une meilleure fluidité du dispositif*
- Des difficultés dans l'accès à Pôle Emploi et aux dispositifs : l'accès et l'accompagnement est dispersé entre différents acteurs ; et suppose une intégration à un certain réseau (accès à Internet pour l'inscription/le renouvellement auprès de Pôle Emploi)
  - Préconisations :*
    - *Rendre les services accessibles avec des outils/moyens adaptés → par exemple, pouvoir prendre des rendez-vous avec son conseiller en agence directement, sans devoir passer par internet ou le téléphone qui sont parfois difficiles d'accès*
    - *Simplifier les documents et démarches liées à la déclaration et prise en charge des accidents de travail, pour disposer des moyens nécessaires pour vivre en étant accidenté, malgré les lenteurs administratives et institutionnelles*
    - *Augmenter le nombre de conseillers et intervenants ; ainsi qu'adapter les horaires d'accueil en lien avec le public reçu*

## Accompagnement à l'emploi et à la formation

### Constats

- Des difficultés d'accès à l'information, notamment sur les droits en cas de changements de situation (ex : l'incidence financière d'obtenir un CUI/CAE qui peut parfois faire regretter de travailler) ; avec des discours différents selon les institutions auxquelles nous nous adressons (CAF / Pôle Emploi) ; voir selon les professionnels que nous rencontrons dans les institutions. A cela s'ajoute un manque de clarté des dispositifs
  - Préconisations :*
    - *Permettre l'accès à la formation pour tout le monde, sans conditions pour toutes les personnes qui le veulent ou on en besoin*
    - *Déléguer l'accompagnement dit « global » des personnes de plus de 25 ans à certaines associations ; mais attention dans le choix des associations et dans le budget réellement alloué à l'association pour réaliser ces missions d'insertion et d'accompagnement des personnes (l'association ne peut pallier des coûts, et doit avoir un soutien de la part de l'Etat tel que celui du Pôle Emploi actuellement)*
- Des obstacles par les administrations sur l'accès à la formation pour les personnes en reconversion professionnelle, en raison du monopole de l'accès à la formation en particulier pour les jeunes et les seniors
  - Préconisation :*
    - *Simplification de l'accès à l'information → que les dispositifs apparaissent plus transparents pour les utilisateurs et les personnes de la société civile. Il en va de même lorsque nous faisons face à des changements de situations qui déséquilibrent un parcours si les dispositifs manquent de*



*clarté : il faut une meilleure transparence des dispositifs, et une meilleure coordination entre les services (CAF, Pôle Emploi, etc.)*

- *Créer et organiser des journées ou ateliers de sensibilisation / explication et compréhension des droits et des dispositifs*
- Des difficultés dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) → même avec un conseiller, nous n'avons que peu d'informations sur les conditions et opérateurs de mise en place de ce dispositif ; et presque jamais accès à la fiche ROME reflétant la réalité de l'emploi proposé
- Manque de cohérence entre les dispositifs et leur « efficacité » → il peut parfois être plus avantageux de ne pas travailler sur le plan financier (diminution allocation CAF/coût de transports/coût de garde d'enfants...); mais aussi sur le plan de l'investissement personnel : certains établissements embauchant des personnes en CAE/CUI demandent plus de compétences, de responsabilités et de savoirs (savoir-faire, savoir être...) que ce pourquoi le contrat d'insertion doit servir à l'employé. Cela peut créer chez la personne plus de stress : celui d'être mieux formé et employable en sortant du contrat d'insertion tout en assurant, au moment présent, d'être le plus performant sur le poste actuellement occupé, afin qu'il soit dans une certaine mesure, un tremplin professionnel pour la personne

*Préconisations :*

- *Poursuivre l'accompagnement de Pôle Emploi avec des professionnels bien formés : c'est-à-dire qu'un conseiller, bien formé dans divers domaines (notions CAF, notions formations professionnelles, emploi et économie, etc.) puisse être le fil rouge de l'accompagnement d'une personne afin que celui-ci soit réellement individualisé*
- *Nous pensons également qu'il faut généraliser la « MRS » (Méthode de Recrutement par Simulation) qui permet de continuer à trouver une alternative à l'embauche, pour certains*
- *De plus, nous proposons que soit instaurée une loi qui propose du travail au minimum au bout de 6 mois de chômage (soit rétablir le droit au travail) : dans le maximum des possibilités, un travail décent en rapport avec les diplômes et l'expérience de la personne*
- Une dimension de plus en plus « industrialisée » du Pôle Emploi
  - ⇒ les évaluations réalisées par le Pôle Emploi ne sont pas toujours fonctionnelles pour orienter les personnes ;
  - ⇒ un « temps de disponibilité limité » du conseiller nous accueillant en rendez-vous individuel : nous pensons que certaines situations méritent une attention plus particulière que d'autres. Or, nous percevons plus de contrôle que d'accès réel vers l'emploi : le traitement des dossiers nous semble industriel, des rendez-vous « à la chaîne et chronométrés ».

*Préconisations :*

- *Faciliter l'accès à la formation aux personnes non qualifiées et suivant leurs désirs également, dans la mesure du possible*
- *Développer un réseau cohérent et coordonné des professionnels mieux formés et que les services publics arrêtent de faire de la sous-traitance*
- Un obstacle paraît insurmontable pour certains : l'obligation de passer par internet pour actualiser sa situation ou s'inscrire au Pôle Emploi (problème de la fracture



numérique). Pour y pallier et éviter le passage obligatoire par internet, l'accompagnement de Pôle Emploi est insuffisant.

*Préconisation :*

*Le parcours de la personne devrait être cohérent et tenir compte de la connaissance de la personne, de ses capacités et de ses possibilités, soit de sa situation globale (fracture numérique ou linguistique par exemple)*

- Organisation de l'accompagnement vers l'emploi déficiente en raison de rendez-vous trop éloignés dans le temps pour un parcours cohérent pour une bonne connaissance de la personne, ainsi que de son parcours et de ces choix

*Préconisation :*

*Personnaliser l'accompagnement proposé respectant l'individualité et la particularité de la situation de la personne, permettant de traiter un ensemble de sujets dans le même temps (économie de temps pour les institutions de manière globale) et qui permet d'aborder diverses facettes de la vie de la personne (logement, santé, éducation/formation/emploi, accès aux droits, etc.) sur l'exemple de ce qui est fait dans les Missions Locales pour les jeunes de moins de 25 ans*

## Mobilité liée à l'accès à l'emploi et à la formation

### Constats :

- Difficultés d'accès à l'emploi en dehors des villes : certaines personnes n'ont pas de moyens de transports, de voiture ou de permis de conduire leur permettant de se déplacer et d'être mobiles de manière indépendante. De plus, les horaires des transports en commun ne sont pas toujours en adéquation avec les postes à horaires décalés/de nuit.

*Préconisations :*

- o *Donner les moyens à la personne de venir au travail → lors de l'accueil fait par le référent à Pôle emploi, il faudrait vérifier si a été pris en compte par le pôle emploi la nécessité d'aider, au moins pendant le 1er mois de travail, la personne en termes de mobilité ; ou s'assurer que cela a été pris en compte par le futur employeur (sous forme d'avance financière par exemple).*
- o *Proposer une éventuelle avance de frais de transports par l'employeur et/ou par le Pôle Emploi ou envisager d'instaurer la gratuité des transports en commun (quand cela est pertinent) durant les deux premiers mois après la date de prise de poste*

- Difficultés de se rendre aux rendez-vous fixés par le Pôle Emploi en raison de coût/disponibilité de transport.

*Préconisation :*

*Obliger le Pôle Emploi à prendre en compte la capacité de mobilité des personnes : des radiations inadmissibles ont lieu car les personnes n'ont pas les moyens physiques de se présenter aux rendez-vous ; ou encore le refus de financer le permis car la personne à quelques petites ressources (contrat précaire = financement individuel, dans les faits ce n'est pas réellement possible)*



- Remboursements tardifs des avances faites sur le coût du transport ou manque de moyen permettant de financer les transports (notamment en début de contrat où la première paye n'est pas arrivée et qu'il faut se rendre au travail).
- Le prix du permis trop lourd à assumer et les démarches justifiant son financement auprès du Pôle Emploi sont quasiment toujours refusées.
- Difficulté d'assumer le coût supplémentaire lié à la garde des enfants.

*Préconisation :*

*Faciliter les modes de garde des enfants pour favoriser la mobilité des parents, familles monoparentales et donc l'emploi de ceux-ci*

- La personne dépend de sa situation géographique et de son niveau de ressources pour avoir accès aux transports : il faut pouvoir payer le transport ET être dans une zone desservie par ceux-ci

*Préconisation :*

*Faciliter l'accès au logement dans les bassins de l'emploi : la question du logement est centrale pour ceux qui souhaitent relier leur lieu de travail avec leur lieu de vie : on ne peut pas toujours habiter là où l'on a ses attaches, mais là où il y a du travail*

## Discriminations et accès à la formation et à l'emploi

### Constats :

- Des discriminations dans l'accès à la formation et à l'emploi en raison de :
  - o santé (situations de handicap, maladie chronique, ....) ;
  - o âge (difficultés accrues pour les moins de 25 ans et pour les plus de 50 ans) ;
  - o sexe ;
  - o configuration familiale (familles monoparentales) ;
  - o lieu de la domiciliation (en structure d'hébergement, dans une association, en banlieue ou zone urbaine sensible, ...) ;
  - o manque de logement/hébergement (cercle vicieux) ;
  - o orientation sexuelle ;
  - o apparence physique (présentation, visage de la personne, dentition) et la culture de la personne,

*Préconisations :*

- o *Instaurer une loi pour la priorité aux jeunes et seniors*
- o *Faciliter l'accès à la formation selon le choix de la personne et non pas les priorités du Pôle emploi*
- o *Ne pas juger et discriminer la personne après une longue durée de chômage*
- o *Former et sensibiliser les professionnels du Pôle emploi en termes de lutte contre les discriminations afin d'éviter*
- o *Rendre obligatoire l'information sur les droits des personnes*
- o *Adapter les conditions de travail aux besoins et possibilités de la personne (par exemple : proposer des temps de travail partiels)*
- o *Augmenter et faire appliquer le pourcentage de recrutement par les employeurs du nombre de personnes Reconnues en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : avoir un bon accompagnement vers l'emploi, avoir un accès plus rapide et simple à l'emploi lorsqu'on est handicapé*



## Le Conseil Consultatif des Personnes Accueillies / Accompagnées

- *Créer une instance de participation, propre aux demandeurs d'emploi, qui pourrait faire un constat de la situation des demandeurs d'emploi aujourd'hui, et imaginer des propositions d'améliorations entre les utilisateurs et les professionnels du Pôle Emploi*



## CCPA du 9 JUIN 2016

### *Travailleurs pairs/experts du vécu/pairs-aidants - quelle mise en place en France ?*

**82 PARTICIPANTS** dont 61 personnes accueillies/accompagnées et 19 intervenants sociaux (travailleurs sociaux, bénévoles, représentants des instances et des réseaux).

<b>9H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des participants</li></ul>	30 minutes
<b>10h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bienvenue et tour des régions</li><li>• Présentation des délégués et de la journée</li></ul>	15 minutes
<b>10H15</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des nouveaux participants : présentation du CCPA, de son histoire, de ses missions et de son organisation, présentation des règles de vie...</li><li>• Restitutions des délégués des différentes actions menées par le CCPA depuis la dernière réunion</li></ul>	30 minutes
<b>10h45</b>	<b>Pause</b>	15 minutes
<b>11H00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du thème de la journée et interventions <b>des Enfants du canal, du Collectif des SDF de Lille, ainsi que la DIHAL</b></li><li>• Travail en groupe sur le thème de la journée</li></ul>	1 h 30 min
<b>12h30</b>	<b>Pause déjeuner</b>	1 heure
<b>13H30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeu digestif et annonce du prochain thème choisi</li></ul>	15 minutes
<b>13h45</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restitution des travaux en groupes</li><li>• Présentation des propositions issues des ateliers du matin</li><li>• Débat sur le sujet</li></ul>	30 minutes
<b>14h45</b>	<b>Pause</b>	15 minutes
<b>15h00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Propositions des modifications pour la charte des délégués et le mémo des élections</li></ul>	50 minutes
<b>15h50</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation de la journée</li><li>• Fin de la journée</li></ul>	10 minutes



## Travailleurs pairs/experts du vécu/pairs-aidants - quelle mise en place en France ?

*Suite au travail collectif mené lors du CCPA du 9 Juin 2016*

### Contexte

Nous nous sommes réunis pour ce CCPA du 9 Juin 2016 afin d'échanger, de réfléchir et faire des propositions sur le rôle et la mise en place concrète des travailleurs pairs/experts du vécu/pairs-aidants. L'idée étant de construire un profil type du « travailleur pair » et de faire une proposition collective d'une mise en place concrète en France.

Le thème de la journée a été introduit par une présentation générale des expériences étrangères basées sur les études concernant les trois pays suivants: la Belgique, le Canada et les Etats-Unis. Cette présentation a permis d'avoir une vision de ce qui existe déjà ailleurs en termes de la mise en place des travailleurs pairs. Un grand merci à Carole et Dominique, délégué(e)s du CCPA 2015-2016 qui ont construit cette intervention.

Notre réflexion a été enrichie par les interventions :

- des Enfants du Canal, association représentée par Cédric LAUTARD, chef de service et Jérôme PECOUT, travailleur pair ;
- du collectif des SDF de Lille, représenté par Guillaume LEPRINCE, travailleur social et Dominique CALONNE, vice-président

qui ont présenté les expériences menées au sein de leurs associations, respectivement à Paris et à Lille.

Anne CINGET, chef de projet « Hébergement-logement » à la Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), nous a présenté les différentes actions et projets pilotés par la DIHAL sur l'expérimentation des travailleurs pairs en France.

Tout cela nous a permis d'avoir une vision globale et avoir des informations enrichissantes sur le sujet. Aujourd'hui, le constat est tel, que le concept du « travailleur pair » crée une polémique en France et dans beaucoup de pays. Plusieurs CCRPA ont aussi traités le sujet, il devenait incontournable et important que nous en parlions, comme toutes actualités qui nous concernent, « avec nous » et non « pour nous ».

A ce jour en France, il y a des expériences divers et variées portant sur les travailleurs pairs/pairs-aidants/experts du vécu, ce qui a été démontré également par les différents intervenants qui ont accepté d'intervenir lors de cette journée.

La réflexion menée en groupes a été construite autour de la question :

### ***Comment verriez-vous la mise en place pratique et concrète des travailleurs pairs en France ?***

Les informations nécessaires qu'il nous fallait trouver :

1. Définition et nom
2. Rôle/missions
3. Qualités requises
4. Conditions d'exercice
5. Formation
6. Statut (CDI, CDD, bénévolat) et durée d'engagement
7. Autre

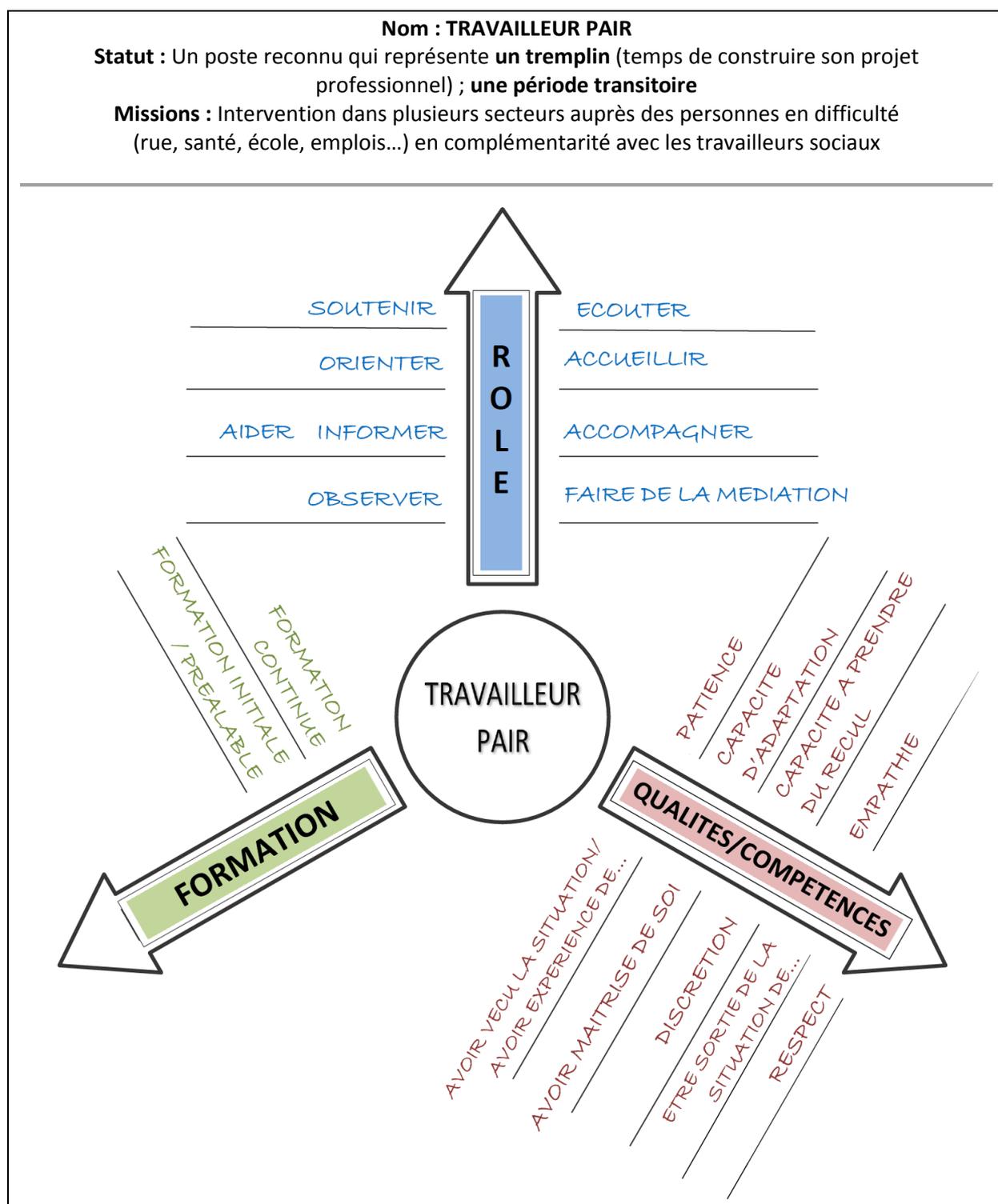


### Réflexion et propositions des membres du CCPA sur le travail pair :

Suite aux travaux et propositions des groupes (présentés sur les pages 4-10 de ce compte rendu), nous avons procédé à :

- la synthèse des travaux en ce qui concerne le rôle et les missions du travailleur pair, ainsi que les qualités/compétences requises ;
- le vote en ce qui concerne le nom choisi, le statut, ainsi que la formation nécessaire.

Ci-dessous nous présentons le « profil-type » du travailleur pair – le fruit de la réflexion des membres du CCPA.





**Voici la synthèse des travaux de 11 groupes qui résulte de cette riche journée**

**Groupe Oiseau (le seul nommé)**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	- intermédiaire entre la personne accompagnée et le travailleur social
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	- être en capacité de communiquer - être sociable - être à l'écoute - être volontaire pour s'engager - être en mesure de s'investir - être suffisamment stable dans sa situation pour éviter la prise de risque - expérience et vécu de la problématique
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	- en alternance - durée de la formation en fonction des besoins de la personne - tout au long du contrat
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévolé, salaire, durée d'engagement)	- dans un premier temps (court) bénévolé (3 à 6 mois max) - contrat en fonction du projet individuel de la personne - SMIC, puis rémunération en fonction de l'évolution de la formation
<b>Autre</b>	Changer et améliorer la perception des politiques sociales
<b>Nom choisit</b> et <b>définition</b> proposée	Travailleur du vécu → Toute personne accompagnée ou l'ayant été souhaitant s'engager dans un projet social à partir de son expérience et de son parcours, pour se professionnaliser et accompagner d'autres pairs

**Groupe 2**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	- rôle complémentaire au travail des acteurs sociaux - rôle d'écoute et de soutien à la personne - rôle de médiation
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	- avoir le goût du social, du contact avec les gens - avoir l'expérience et les connaissances du terrain - savoir prendre du recul
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	Formation nécessaire en termes de : - approche de la personne - comment aller vers - connaissances sur le cadre institutionnel, dispositifs, structures - formation continue - dès le début : premier secours, CHSCT etc.
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévolé, salaire, durée d'engagement)	- contrat CDD/CDI - durée de 3 ans maximum en allant sur une évolution - reconnaissance du statut
<b>Autre</b>	Rémunération selon le code du travail, convention
<b>Nom choisit</b> et <b>définition</b> proposée	Accompagnant aidant → soutien à l'action des travailleurs sociaux et des personnes accueillies



**Groupe 3 :**

<p><b>Rôle et missions</b> du travailleur pair</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- facilitateur de liens et d'échange entre le travailleur social et la personne accompagnée</li> <li>- médiateur</li> <li>- permet une meilleure identification des points forts et des points faibles de la personne</li> </ul> <p><u>Est-ce qu'on est recruté à partir de nos compétences et de ce qu'on peut proposer à l'institution, ou est-ce que les missions sont les mêmes pour tous les pairs-aidants ?</u></p>
<p><b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écoute</li> <li>- non jugement</li> <li>- patience</li> <li>- bon communicant</li> <li>- connaissance des « codes » de la rue</li> <li>- humilité</li> <li>- connaissance des dispositifs et des partenaires</li> </ul>
<p><b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)</p>	<p>Unanimité sur la nécessité de la formation en termes de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) connaissance des partenaires locaux pour bien orienter les personnes</li> <li>2) accompagnement des personnes en difficulté (accès aux droits, au logement, à la santé)</li> <li>3) éthique/confidentialité/pas de jugement/pas de prise de partie/valeurs de la république</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pairs aidants peuvent aller dans les instituts de formation du travail social</li> </ul>
<p><b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bénévolat a ses limites, tout travail mérite salaire !</li> </ul> <p><u>Comment valoriser ses expériences du bénévolat ?</u></p> <p><u>Est-ce que c'est un métier ou un tremplin pour une formation ?</u></p> <p><u>Comment valoriser l'expérience du pair aidant dans la suite de son parcours professionnel (reconnaissance pour un diplôme de travail social) ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il est nécessaire d'avoir une fiche de poste</li> </ul>
<p><b>Autre</b></p>	<p><u>Comment permettre aux personnes sans papiers de faire profiter à d'autres personnes de leur expérience ?</u></p> <p><u>Avec le temps, la personne ne perd-elle pas la richesse de son vécu (« professionnalisation ») ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les études montrent que la plus-value du travailleur pair se situe au début de l'accompagnement d'une personne (6 mois à 1 an)</li> <li>- apporte la confiance, d'aller vers, trouver les mots, sait se mettre à la place de la personne, du coup elle regagne confiance en elle ; ensuite la personne a besoin d'un travailleur social avec plus de « compétences techniques »</li> </ul>
<p><b>Nom</b> choisit et <b>définition</b> proposée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">- travailleur pair</li> <li style="width: 50%;">- expert du vécu</li> <li style="width: 50%;">- pair-aidant</li> <li style="width: 50%;">- binôme social</li> <li style="width: 50%;">- médiateur pair</li> <li style="width: 50%;">- aidant du social</li> </ul>



**Groupe 4 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter son aide et son expérience aux travailleurs sociaux, ainsi qu'aux personnes accompagnées</li> <li>- apporter une vision nouvelle aux professionnels</li> <li>- être dans le dialogue, être à l'écoute et le partage</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir connu la rue ou une situation précaire</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas besoin de formation, l'expérience de la rue</li> <li>- formation pour améliorer et mettre en œuvre ses compétences</li> <li>- travail en binôme avec un travailleur social</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- égal à toute forme d'emploi</li> <li>- commencer par des contrats aidés pour bénéficier des formations</li> <li>- CDD ou CDI</li> <li>- avoir un statut suffisamment reconnu ou égal au travailleur social</li> <li>- pas de bénévolat (non valorisant)</li> </ul>
<b>Autre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que cela crée de l'emploi</li> <li>- que ce soit reconnu au niveau national</li> </ul>
<b>Nom choisit et définition</b> proposée	Accompagnant social → il aide aussi bien les professionnels que les personnes en précarité

**Groupe 5 :**

<b>Rôle et missions</b> Du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aider les personnes accueillies à conceptualiser leurs projets de vie</li> <li>- orienter de manière adaptée (vision plus en phase avec la réalité)</li> <li>- être un relai entre les personnes accueillies et les professionnels</li> <li>- créer un véritable lien qui est légitime</li> <li>- aller vers les publics précaires</li> <li>- être repéré par les personnes accueillies</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- expérience de vie</li> <li>- écoute active</li> <li>- savoir travailler en équipe et en binôme</li> <li>- respect en améliorant et en solutionnant</li> <li>- avoir un projet professionnel</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- expérience de vie est primordiale</li> <li>- formation à la communication (personne ne parlant pas français, prise de parole, communication non verbale)</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- harmonisation du titre pair-aidant (travailleur pair, pair-aidant, intervenant social etc....) - que le titre soit le même sur l'ensemble du territoire</li> <li>- rémunération comme un travailleur social</li> <li>- pas de bénévolat pour les travailleur pairs (afin d'éviter l'exploitation)</li> <li>- conditions de travail clarifiées au même titre qu'un salarié lambda</li> </ul>
<b>Autre</b>	<u>Questionnement autour du travail pair dans les lieux où nous avons été accueillis en tant qu'usagers d'un service : n'y-a-t-il pas un risque pour nous ? un risque de rechute ?</u>
<b>Nom choisit et définition</b> proposée	Militant aidant ou aidant social



**Groupe 6 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- seconder mais travailler en binôme avec un travailleur social dans une équipe pluridisciplinaire</li> <li>- travail d'accueil, de soutien, d'écoute, d'accompagnement : apport d'une qualité complémentaire à celle du travailleur social</li> <li>- expertise extérieure grâce à une antériorité des connaissances</li> <li>- médiation avec les différents acteurs (infirmier....)</li> <li>- prévention en milieu scolaire, donner le droit d'intervenir</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- envie d'aider l'autre, qualité d'empathie, motivation personnelle</li> <li>- savoir prendre du recul</li> <li>- écoute, disponibilité, absence de jugement, qualités relationnelles</li> <li>- discrétion</li> <li>- connaître ses capacités et ses limites</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail de thérapie/d'introspection</li> <li>- VAE (validation des acquis de l'expérience) possible</li> <li>- formation en alternance en école (théorie et pratique)</li> <li>- formations ponctuelles</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrat car son statut serait clarifié</li> <li>- contrat légitimant son expérience et ses compétences</li> <li>- contrat de droit commun (CDD-CDI)</li> <li>- bénévolat = ne pas en parler !!!!</li> </ul>
<b>Autre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plus d'autonomie, moins de contraintes institutionnelles pour le travailleur pair</li> <li>- intervention Aghoria</li> </ul>
<b>Nom choisit</b> et <b>définition</b> proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- trait d'union du social/de l'expérience du vécu/du vécu</li> <li>- aidant social</li> </ul>

**Groupe 7 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aider les personnes en difficultés (demandeurs d'asile, logement, santé, travail)</li> <li>- faire la liaison entre une personne en grande difficulté et les travailleurs sociaux et les professionnels</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir vécu la situation/la précarité (demandeurs d'asile, santé, toxicomanie/addiction)</li> <li>- grande maîtrise de soi</li> <li>- être sorti de la situation</li> <li>- avoir de la volonté</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<p>Formation tout au long du contrat en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notions en psychologie</li> <li>- médiation</li> <li>- communication</li> <li>- une formation pour être à l'aise en écrit</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rémunéré</li> <li>- CDI pour la sécurité financière accompagné d'une formation professionnelle</li> </ul>
<b>Autre</b>	
<b>Nom choisit</b> et <b>définition</b> proposée	Experts du vécu



**Groupe 8 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aller vers</li> <li>- accueil</li> <li>- écoute</li> <li>- informer des droits</li> <li>- accompagner</li> <li>- observer et rendre compte du terrain (remonter)</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- empathie</li> <li>- bienveillance (respect, amabilité)</li> <li>- être ouvert</li> <li>- être authentique</li> <li>- être engagé</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation reconnue par l'état</li> <li>- qui apporte « des billes »</li> <li>- en petits modules tels que : droits, psychologie, sociologie, psychosociologie, premier secours pour avoir des outils pour se spécialiser</li> <li>- en alternance : formation à partir du vécu, du terrain</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	Véritable statut : <ul style="list-style-type: none"> <li>- reconnaissance par un contrat de travail valorisé</li> <li>- pour favoriser et soutenir une évolution personnelle</li> <li>- durée d'engagement et temps de travail adapté</li> </ul>
<b>Autre</b>	Maintenir le bénévolat pour des personnes qui souhaite d'abord expérimenter ou être dans un engagement plus souple
<b>Nom</b> choisit et <b>définition</b> proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- frère/sœur aidant</li> <li>-compagnon social</li> </ul> <p>➔ Une personne qui met à contribution son expérience de vie antérieure pour aider et écouter des personnes qui sont aujourd'hui dans ces difficultés</p>

**Groupe 9**

<b>Rôle et mission</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"> <li>- facilitateur des liens entre les personnes et les intervenants sociaux</li> <li>- faciliter la communication dans les deux sens</li> <li>- redonner à la personne sa qualité de personne</li> </ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité d'adaptation car il ne s'appuie que sur son expérience en l'absence d'une formation</li> <li>- capacité d'écoute</li> <li>- capacité à apaiser dans les mots, l'attitude</li> </ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	Avis partagé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- majoritairement non !</li> <li>- oui - l'expérience ne suffit pas</li> </ul>
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	- salarié CDI
<b>Autre</b>	Indépendance par rapport à l'institution car il y a un risque que le travailleur pair se retrouve entre le marteau et l'enclume (personne accueillie/institution)
<b>Nom</b> choisit et <b>définition</b> proposée	travailleur pair, manager du social, travailleur social, travailleur neutre, coach social, facilitateur de lien



**Groupe 10 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	<ul style="list-style-type: none"><li>- facilité de contact</li><li>- complémentarité auprès des travailleurs sociaux de par son expertise/expérience de vie</li><li>- être une personne ressource pour les travailleurs sociaux grâce à son observation et sa compréhension</li></ul>
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	<ul style="list-style-type: none"><li>- avoir vécu une expérience et avoir une connaissance des problématiques rencontrés selon le secteur d'intervention, dispositifs existants...</li><li>- savoir se servir de son expérience comme une réelle plus-value</li><li>- sociabilité, empathie, aisance avec les autres, écoute, compréhension de l'autre</li><li>-savoir prendre du recul sur les situations et sur sa propre situation</li><li>- travail d'équipe</li></ul>
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	<ul style="list-style-type: none"><li>- financement région, pôle emploi ?</li><li>- formation possible sur le terrain</li><li>- durée 1 mois ou 3 mois ?</li></ul> Contenue : distance professionnelle, prise de note, personnalisable A quel moment : après 2/3 mois d'activité, évolution
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	<ul style="list-style-type: none"><li>- au choix de la personne ou de la structure qui peut déboucher sur différentes modalités de contrat</li><li>- SMIC et les mêmes droits que tout salarié (VAE, salaire évolutif etc.....)</li><li>- durée : 1 an (permet de découvrir, de se projeter, d'affirmer son projet)</li></ul>
<b>Autre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- financement état/pôle emploi ?</li><li>- 1% formation pour financer les formations pair-aidant</li></ul>
<b>Nom</b> choisit et <b>définition</b> proposée	Travailleur pair → « je sais ce que tu vis car je l'ai vécu aussi »



**Groupe 11 :**

<b>Rôle et missions</b> du travailleur pair	- orientation et information vers le dispositif ou organisme adapté - complémentarité travailleur pair/éducateur - accompagnement personnalisé et accompagnement dans les institutions
<b>Qualités requises</b> pour être un travailleur pair (compétences, situation, connaissance)	- révélateur des possibles - diversité de compétences liées à l'origine, le vécu - écoute - adaptation (ex. : caméléon) - connaissance de l'environnement - disponibilité - créer un lien
<b>Formation nécessaire</b> pour devenir et exercer en tant que travailleur pair (durée, contenu, à quel moment)	- plus qu'une vocation mais nécessite d'être formé - prise en compte de la posture professionnelle Proposition : être formé par un travailleur pair expérimenté et un formateur professionnel
<b>Statut</b> pour les travailleurs pairs (contrat, bénévole, salaire, durée d'engagement)	- durée limité ou non selon la personne : 1) limitée : contrat visant une professionnalisation en s'orientant vers une formation professionnelle 2) non limitée : si la personne ne souhaite pas aller au-delà de la mission confiée Proposition : un premier contrat d'un an avant un CDI
<b>Autre</b>	Les travailleurs sociaux doivent accepter les travailleurs pairs et changer le regard du travailleur social sur les travailleurs pairs
<b>Nom choisit</b> et <b>définition</b> proposée	?

Ce temps de travail et de réflexion a été très riche et constructif, nous aurions presque pu remplir un référentiel métier. Tout ça prouve encore les compétences, les connaissances et capacités de chaque membres qui composent cette instance.

*Merci à vous tous !*

**Le prochain CCPA aura lieu le 15 septembre 2016**

**Thème choisi par la plénière :**

*Accompagnement des femmes en situation de précarité*